

## Arrêté n° 2023-433

### Fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe, au concours interne et au troisième concours d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe Session 2023

#### Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction publique,

Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2015-1385 du 29 octobre 2015 relatif à la durée de la formation d'intégration dans certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le Code du Sport qui prévoit en son article L 221-3 que les sportifs, arbitres et juges de haut niveau figurant sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L 221-2 peuvent se présenter aux concours d'accès aux emplois de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ainsi que de toute société nationale ou d'économie mixte, sans remplir les conditions de diplôme exigées des candidats,

Vu l'arrêté du 8 juillet 2011 fixant le programme des épreuves du concours interne et du troisième concours pour le recrutement des animateurs territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalence de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,

Vu l'arrêté n° 2023-076 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 15 février 2023 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – Session 2023,

Considérant que les candidatures ont été reçues au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme jusqu'au 20 avril 2023 (cachet du prestataire faisant foi pour les envois postaux et 16h30 pour les dépôts à l'accueil du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme),

### **Arrête :**

#### **Article 1 :**

Les candidats dont les noms suivent, sont autorisés à concourir, sous réserve de la production, au plus tard le jour de l'épreuve écrite, soit le 21 septembre 2023, des pièces manquantes au dossier :

**(cf. annexe jointe qui comporte 6 pages : pages 4 à 9)**

**Article 2 :**

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : [www.cdg63.fr](http://www.cdg63.fr) ainsi que sur le site [www.cdg-aura.fr](http://www.cdg-aura.fr), et transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation, et transmis au Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **23 AOUT 2023**

Le Président,

**Tony BERNARD**  
Maire de Châteldon



**Le Président :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publication par voie électronique le :

**24 AOUT 2023**

**ANNEXE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR**

**Candidats au concours externe**

<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Nom patronymique</b>	<b>Prénom</b>
Monsieur	ALVES		Michaël
Madame	AMARA		Amina
Monsieur	ATALLAH		Adel
Madame	BARADUC		Fanny
Monsieur	BECHAIRIA		Khalid
Madame	BIESSY		Marine
Monsieur	BOICHOT		Christophe
Monsieur	BONY		Achille
Madame	BOUILLET		Océane
Madame	BOUQUET		Audrey
Madame	CAILLOT	BONHOMME	Stephanie
Monsieur	CHARBONNIER		Hugo
Monsieur	CHARLES		Romain
Madame	COLSENET		Estelle
Monsieur	CONSTANTIN		Raphaël
Madame	CONTARDO		Marina
Madame	DAVERGNE		Stéphanie
Madame	DI BARTOLOMEO		Mathilda
Monsieur	DIGON		Gregory
Madame	DJOUAD		Nedjma

Madame	DOUBOVETZKY		
Madame	FERRATON		Emma
Madame	FONTAINE		Marjorie
Madame	FRANCOIS		Fanny
Madame	GOLEA		Cynthia
Madame	GURDAL	DUTHEIL	Magali
Madame	HANANI		Lyna
Monsieur	JOUFFRE		Lucio
Madame	LAMRISSI	ELAINOUSSI	Amal
Madame	LARNAUDIE		Adriane
Monsieur	LE BARBIER		Simon
Madame	LE CANN		Lou-Anne
Madame	LE GOULVEN		Mélanie
Madame	LEICHNAM		Caroline
Monsieur	LODOLO		Cedric
Madame	LOPEZ		Camille
Monsieur	MALET		Ninon
Madame	MANTIONE		Julie
Madame	MARCHETTI		Flora
Madame	MASSOL		Elodie
Monsieur	MILIANI MECAIR		Sébastien
Monsieur	MOUJAHED		Liwai
Monsieur	MOULINIER		Didier
Madame	PAGES		Sandra

Madame	PLOYON		
Monsieur	RIOU		Maxence
Madame	ROUQUETTE		Elsa
Madame	ROUX		Julia
Madame	SANJINES ASTURIZAGA		Adriana
Monsieur	SOUCHAL		David
Monsieur	TAGUI		Ismail
Madame	TCHAPTCHED NJIGNIA		Michèle
Madame	TEIXEIRA DE ARAUJO	DE ARAUJO	Elise
Madame	TRAINA		Sarah
Madame	VAILLANT		Aurore
Madame	YAIKAN		Liliane

### Candidats au concours interne

Civilité	Nom	Nom patronymique	Prénom
Madame	ANTOINE		Lucie
Madame	ARNAULT	CARCANAGUE	Sylvia
Madame	BELBEZE		Cyrielle
Madame	BENDIB		Sihem
Madame	BIESSY		Marine
Madame	BONTE		Marie
Madame	BOUCHARD		Margot
Monsieur	BRUN - DUTRIEUX	BRUN	Fabien

Madame	BRUNET-MANQUAT-PERRACHE		
Madame	CARCELLER		Carmen
Madame	CAULLIREAU		Isaline
Madame	CETOUT		Sbylle
Monsieur	CHALUS		Eric
Monsieur	CHAPOU		Stéphane
Madame	CLERBOIS	COUTELIER	Sandra
Madame	CONTARDO		Marina
Monsieur	COURTADE		Thomas
Madame	CROTTIER-COMBE		Anne Laure
Madame	DASSA	HADBAOUI	Saliha
Madame	DELATTRE		Claire
Monsieur	DIGON		Gregory
Madame	FAGIS		Sandrine
Monsieur	GERARD		Nicolas
Monsieur	GHEZLI		Mickaël
Madame	GORSE	MARENDA	Céline
Monsieur	GUIDET		Gilbert
Madame	GURDAL	DUTHEIL	Magali
Madame	HALTER		Céline
Madame	HARO		Anne Laure
Monsieur	HUMBERT		Frédéric
Monsieur	LABADIE		Maxime
Monsieur	LACROIX		Sébastien

Madame	LAFOND		Manon
Madame	LAZZARONI	RUDELLE	Manon
Monsieur	LOCATELLI		Fabien
Madame	LOPES		Chloé
Monsieur	MANIN		Pierrick
Madame	MARAUX		Marion
Madame	MARTIN		Emilie
Madame	MAZEL		Laure
Madame	NEUVILLE		Stephanie
Madame	NEYRIAL		Nora
Monsieur	ORLAREY		Pierrick
Madame	PASTEUR		Sarah
Madame	PIALOUX		Sandrine
Monsieur	POLLET		Jordan
Monsieur	PONCET		Bruno
Monsieur	RADE		Guillaume
Madame	ROUX		Julia
Madame	SAINT-ANDRE		Elodie
Madame	SANCHEZ		Sandrine
Madame	SZWERTAK	MANNIC	Laëtitia
Madame	THOMAS		Cecile
Madame	VEY		Sandrine
Monsieur	VIRTON		Thomas



Envoyé en préfecture le 23/08/2023

Reçu en préfecture le 23/08/2023

Publié le

ID : 063-286300140-20230823-AR\_2023\_433-AR

### Candidats au troisième concours

<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Nom patronymique</b>	<b>Prénom</b>
Madame	BERTIN	MORON	Séverine
Madame	CROTTIER-COMBE		Anne Laure
Monsieur	DELFOSSÉ		Jérémy
Madame	PORTELLI		Vanessa
Madame	VIVERT		Jennifer
Madame	ZAGHOUGH		Hatiba

Envoyé en préfecture le 23/08/2023

Reçu en préfecture le 23/08/2023

Publié le



ID : 063-286300140-20230823-AR\_2023\_433-AR